

Règlement de Fonctionnement 2018/2019

Activités périscolaires sur la commune de PUJAUT

Proposé par la commune de PUJAUT, organisé par le Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des CANTONS de Villeneuve les Avignon et de Roquemaure (SIDSCAVAR), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Sauveterre est un service qui permet aux parents de pouvoir concilier, au mieux, vie professionnelle et vie familiale par la mise en place de temps d'accueil, pour leurs enfants d'âge maternel et primaire.

L'ensemble des activités périscolaires est encadré par les mêmes personnels si possible (animateurs et directeurs) afin d'obtenir une meilleure cohérence éducative et grâce à la mise en œuvre de projets pédagogiques spécifiques.

1 - Préinscription :

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants à l'ALSH de PUJAUT doivent remplir préalablement un dossier de préinscription. Un identifiant et un mot de passe sont remis afin de faire les réservations en ligne. Ce dossier est commun à l'ensemble des services (accueil de loisirs petites et grandes vacances, séjours de vacances avec hébergement ...) proposé par le SIDSCAVAR et peut être téléchargé sur le site (www.sidscavar.com). Si l'enfant a déjà fréquenté un des services du SIDSCAVAR, ce dossier est déjà constitué, il suffit de l'actualiser.

Il est à retourner à :

SIDSCAVAR :

Service enfance jeunesse
01 allée Pierre Louis Loisl
30400 Villeneuve Lez Avignon
Tel : 04.9015.97.00.

Pièces à joindre au dossier d'inscription ou à actualiser au 1^{er} janvier :

- Fiche de renseignements 2018-2019
- Carnet de santé (copie des pages de vaccinations obligatoires DT Polio)
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'Assurance scolaire et de responsabilité civile en cours
- Justificatif de la garde des enfants en cas de jugement
- Numéro allocataire CAF du Gard ou dernier bulletin de salaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, EDF, téléphone)
- Avis d'imposition sur le revenu du foyer (année N-1 sur les revenus N-2) ;

2 – Inscriptions / désinscriptions périscolaires :

Ce service est réservé aux enfants qui fréquentent les écoles publiques de la commune de Pujaut.

L'inscription consiste à réserver des temps d'accueil pour le matin et le soir pour une durée d'accueil minimale d'une séance. L'inscription d'un enfant se fait via le site internet www.sidscavar.com.

Le soir vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur un atelier d'accompagnement scolaire pour une durée d'une heure, de 17h15 à 18h15, à l'issue de laquelle il rejoindra une des activités de l'accueil périscolaire. Cet atelier est animé soit par des enseignants soit par des animateurs (max 36 places).

Pour inscrire un enfant ou annuler son inscription, il convient simplement d'accéder au kiosque familles sur le site internet, au plus tard à **16H30** la veille du jour d'accueil souhaité.

Compte tenu de la souplesse du dispositif d'inscription ou de désinscription, il ne sera procédé à aucun remboursement de séances (même en cas de maladie).

3 - Procédure exceptionnelle :

En cas d'empêchement majeur d'un parent, un enfant non inscrit à l'accueil périscolaire pourra y être accueilli sans réservation. La famille aura à justifier de cet empêchement a posteriori. Cette mesure d'exception relève ici d'un dispositif de solidarité et non d'un service d'accueil.

4- Jours et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs de Pujaut :

Pour l'accueil du matin ◇ De 7h30 à 8h50 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Pour l'accueil du soir ◇ De 17h00 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

5- Participation des familles :

1,00 € ou **1,25 €** la séance (en fonction du quotient familial).

La famille règle sa participation à réception d'une facture qui intervient le mois suivant (post paiement) sur la base du temps de réservation.

6 - Lieux d'accueil maternelle et élémentaire :

L'Accueil de Loisirs maternelle fonctionne dans les installations de l'école maternelle située Chemin du Puits Carré, 30131 PUJAUT.

Le responsable de l'accueil maternelle peut être joint durant les plages d'accueil au 04.90.90.89.00

L'accueil de Loisirs élémentaire fonctionne dans les installations de l'école élémentaire Les Félibres, 03 rue Frédéric Mistral, 30131 PUJAUT.

Le responsable de l'accueil élémentaire peut être joint durant les plages d'accueil au 09.60.03.92.23

Le matin, les enfants sont accompagnés par les parents jusqu'à la salle du périscolaire et sont accueillis par un personnel d'animation.

Le soir, les enfants pré-inscrits sont confiés par le personnel de l'école aux animateurs. C'est à l'accueil périscolaire que les parents viennent rechercher les enfants.

7 - Reprise en charge des enfants :

Durant les temps périscolaires du soir (entre 17h00 et 18h30) les parents responsables des enfants doivent signer une feuille d'émargement afin de pouvoir récupérer ces derniers.

Toute personne autre que le ou les responsables légaux, doit fournir une autorisation écrite datée et signée du parent responsable l'y autorisant.

Dans la mesure où les modalités d'inscription ne sont pas respectées, et ce, d'une manière répétitive, une fois les parents informés (après 2 courriers de relance), **la participation journalière sera appelée 2 fois** pour un enfant qui participe à l'activité sans y être inscrit.

✂.....

(Coupon à remettre au directeur de l'ALSH)

Récépissé d'acceptation du Règlement de Fonctionnement 2018/2019

ALSH de Pujaut

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Parents de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement de L'ALSH de Pujaut et en accepte les termes sans conditions.

Fait à, Le __/__/__

Signature du représentant légal

« Lu et approuvé »